



Il vous reste **1** unité(s) article(s) à consulter.

Article paru dans l'Est Républicain en page Doubs

Indignation contre une expulsion

Ils étaient 300, hier, à se rassembler à nouveau devant la préfecture pour protester contre l'expulsion de Joseph Kollie, arrêté mercredi et reconduit hier au Libéria.

Des sanglots et des slogans. Il est 17 h hier, devant la préfecture. Ils sont quelque 300 à participer au nouveau rassemblement en faveur de **Joseph Kollie** (notre édition d'hier). A cette heure, l'étudiant libérien sans-papiers arrêté mercredi puis conduit en centre de rétention près de Roissy, a déjà atterri sur son sol natal, au Libéria, à Monrovia (à 16 h 10 heure locale, 16 h 40 heure française) mais les manifestants ne le savent pas. Les dernières nouvelles qu'ils ont eu de lui datent du matin. Il était à Bruxelles où il devait prendre l'avion.

Au mégaphone, Pierre Couchot, membre du comité de soutien, lit les larmes aux yeux le courrier adressé par le militant qui hébergeait **Joseph Kollie** : « Il est parti mercredi matin en parlant de l'exposé qu'il devait faire à la Fac et du repas du soir que nous devons prendre ensemble. Mais au coin du square Coluche, une voiture de la Police de l'Air et des Frontières l'attendait... »

Une arrestation qui devait signer la fin de trois années passées sur le sol français en tant qu'étudiant à la fac d'Anglais, « dans des conditions financières et psychologiques très pénibles ».

« Non à la résignation »

Dans la foule, les mines sont graves. Quelques pleurs, des paroles de peur (« là-bas, au Libéria, la situation est terrible, ils n'ont toujours pas désarmé les enfants soldats ») et des cris d'indignation. « Il devait légalement bénéficier de cinq jours pour préparer sa défense, mais il a été expulsé sans que cela lui soit accordé », argumente un autre militant. « Y a-t-il un jugement dans l'avion ? », interroge une pancarte.

« Le décret de mai 2005 prévoit en effet que les personnes placées en centre de rétention ont cinq jours pour faire une demande d'asile (délai au-delà duquel ils n'ont plus de recours), mais leur expulsion est exécutable dès leur entrée dans le centre de rétention », précise Frédéric Viseur, directeur de cabinet du préfet. « De plus, Monsieur **Kollie** a signé un bordereau indiquant qu'il ne souhaitait pas faire de nouvelle demande d'asile (NDLR. Ses précédentes demandes ayant été refusées en 2003 par l'OFPRA et en 2004 par la commission de recours des réfugiés, présidée par un magistrat). »

Reste que pour les manifestants, cette expulsion est le signe que « l'atmosphère devient pestilentielle et de couleur brune, il est temps d'entrer en résistance ». Ils vont ainsi tourner le dos à la préfecture (« qui nous fait gerber ») pour rallier la place du 8-Septembre aux cris de « A bas l'Etat policier » et autres « Non, non, non à la résignation ». Au terme de la manifestation, un militant du Réseau local d'Education Sans Frontières invite à la vigilance et au maintien de la mobilisation : « Il y a des dizaines de **Joseph Kollie** à Besançon, comme lui menacés d'expulsion. »

Pierre LAURENT

Imprimer



Pour les manifestants, « la préfecture a voulu faire un exemple. » Photo Patrick BRUMENT